## **ACTIVITES RECURRENTES**

## KETJES DE BERCHEM

- L'inscription peut se faire de manière annuelle ou mensuelle. L'inscription annuelle donne droit à une réduction.
- o Nos tarifs sont calculés sur base d'un minimum d'inscriptions. L'asbl NRV se donne le droit d'annuler ses cours si le nombre d'inscription minimal requis n'est pas atteint.
- Une fois le règlement effectué, et en cas de désinscription, aucun remboursement ne sera émis. L'asbl NRV a des obligations financières telles que : les assurances, la location des locaux, les achats de matériel et la provision pour les professeurs. L'asbl NRV s'engage à rembourser la/les inscriptions si les places des enfants désinscrits sont reprises par d'autres enfants (suite à une volonté du parent de trouver un/des autres enfants reprenant la/les places libérées)
- L'asbl NRV s'engage à remplir les documents adéquats (en fonction des mutuelles) donnant droit à un remboursement.

## **OUTDOOR ESCAPE GAME**

- L'asbl NRV se réserve le droit d'annuler l'activité et de la postposer à une date ultérieure si les conditions climatiques ne sont pas propices au jeu. Un « bon pour » sera remis au preneur, aucun remboursement ne sera effectué.
- L'asbl NRV n'effectuera aucun remboursement en cas d'annulation de l'activité par les preneurs.

## **ACTIVITES NON RECURRENTES**

o Informations fournies à l'inscription